La loi anti-PFAS adoptée définitivement par l'Assemblée nationale

Dossier de

de /> la rédaction de H2o February 2025

Le texte de loi "Protéger la population des risques liés aux substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS)" a été adoptà définitivement par l'Assemblée nationale le 20 février. Le texte, porté par le député écologiste Nicolas Thierry, a é approuvé par 231 parlementaires, 51 ayant voté contre, principalement des élus du Rassemblement national. Ces derniers, rejoints par quelques députés de droite, ont déposé une vingtaine d'amendements pour empÃacher la proposition d'Ãatre votée en l'état, mais tous ont été rejetés.

Le texte, soutenu par le gouvernement - "[II] permet d'inscrire, dans la loi, une exigence collective de lutte contre les PFAS. [...] Nous devons être au rendez-vous", a déclaré dans l'hémicycle la ministre de la Transition écologique, Agnè Pannier-Runacher - a été adopté dans la version qui avait été approuvée en mai par le Sénat. Il interdit, à partir de la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché de trois catégories d'articles de grande consommation contenant des PFAS : les produits cosmétiques, le fart pour les sports d'hiver (appliqué sur la semelle des skis et snowboards pour améliorer les sensations de glisse) et les textiles d'habillement (chaussures comprises). Le texte prévoit aussi l'extension de cette interdiction, en 2030, à tout produit textile à l'exception des vêtements de protection (armées, services de sécurité incendie). Enfin, les ustensiles de cuisine contenant des PFAS échappent également à l'interdiction, cette mesure n'ayant pas résisté à la campagne de sape du groupe Seb, propriétaire des poêles Tefal.Â

L'autre disposition essentielle du texte concerne l'obligation de contrà ler systÃ@matiquement la prÃ@sence de PFAS dans les eaux potables, y compris celles conditionnÃ@es en bouteille, avec publication annuelle des rÃ@sultats par les autoritÃ@s sanitaires. L'Union europÃ@enne a fixÃ@ des valeurs maximales pour 20 PFAS qui devront être obligatoirement respectÃ@es par les États membres à partir de 2026, mais le texte de Nicolas Thierry va plus loin puisque les tests pourront concerner d'autres substances, notamment l'acide trifluoroacÃ@tique (TFA), dont les niveaux trouvÃ@s dans les eaux de surface et souterraines reprÃ@sentent la plus grande contamination à grande Ã@chelle connue de l'eau par un produit chimique fabriquÃ@ par l'homme, considÃ"re l'ONG PAN Europe (Pesticide Action Network). Une redevance a aussi Ã@tÃ@ introduite afin de sanctionner financiÃ"rement les installations industrielles à l'origine des rejets de PFAS dans l'environnement, sur le principe du pollueur-payeur.

Texte adopté